

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00679

**GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ HORS CONTRAT DE VILLE :
AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DÉDIÉ À L'ACCOMPAGNEMENT AU
BRICOLAGE - ASSOCIATION SERVICE LOGEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231221-D20230067910

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE HORS CONTRAT DE VILLE : AMENAGEMENT D'UN LOCAL DEDIE A L'ACCOMPAGNEMENT AU BRICOLAGE - ASSOCIATION SERVICE LOGEMENT

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un des axes du pilier 2 du Contrat de ville (Habitat cadre de vie), adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, concernant 39 Quartiers Prioritaires et en Veille Active répartis sur 12 communes de la Métropole.

La GUSP se définit comme « l'ensemble des actes contribuant au bon fonctionnement d'un quartier et à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants ».

Pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, développer le lien social et le vivre ensemble tout en favorisant l'implication des habitants dans l'amélioration et la protection de leur cadre de vie, le dispositif de GUSP a été élargi aux communes hors contrat de ville de la Métropole par une délibération du Conseil Métropolitain en date du 25 mai 2023.

Au titre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité hors Contrat de Ville, il est proposé de soutenir financièrement l'aménagement d'un local dédié à l'accompagnement au bricolage par l'Association Service Logement au 22, rue Paul Bert à Saint-Etienne, dont le coût total prévisionnel est de 20 000 € TTC, pour un montant de 10 000 € de Saint-Etienne Métropole en crédits d'investissement.

Le contenu du projet et la convention sont joints au présent rapport. Cette dernière précise les modalités des participations financières de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à un projet d'aménagement d'un local dédié à l'accompagnement au bricolage par l'Association Service Logement, pour un montant global de dépenses de 10 000 € en crédits d'investissement ;**
- **approuve la convention afférente et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à les signer ;**
- **les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204, destination GUSPC, du budget cohésion sociale 2023 et suivant.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

ANNEXE

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité – Hors Contrat de Ville

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (Cohésion sociale)
Aménagement d'un local dédié à l'accompagnement au bricolage – Association Service Logement	Saint-Etienne - Jacquard	Aménagement d'un local dédié à l'accompagnement au bricolage, par l'Association Service Logement, au 22, rue Paul Bert (programme réhabilité par Nema Lové), en lien avec le groupement d'employeurs GESTE (GE Savoir Transmettre Entreprendre).	20 000 €	10 000 €

